

Tâche primaire 2026-2027 — CSS des Patriotes

32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles

1

Tâche éducative – 828 heures 23 heures x 36 semaines = 828 heures

- 20 heures 30 minutes (1230 minutes) par semaine – cours et leçons
- 2 heures 30 minutes (150 minutes) par semaine – autres tâches éducatives

23 heures (1380 minutes) en moyenne par semaine

Autres tâches éducatives :

- Surveillance autre que la surveillance de l'accueil et des déplacements

- Récupération
- Encadrement¹
- Activités étudiantes

¹Attention : changement majeur. Dorénavant, la tâche éducative comprend un minimum d'une heure par semaine (ou son équivalent sur une base annuelle de 36 heures), non fixée à son horaire, pour de l'encadrement.

2

Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 252 heures

- Journées pédagogiques = 108 h :
20 journées pédagogiques x 5 heures 24 minutes
- Surveillance de l'accueil et des déplacements
- Comités
- Rencontres
- Plan d'intervention
- Correction

- Planification
- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Système de dépannage obligatoire (SDO)
- Etc.

3

Autres tâches professionnelles (ATP) personnelles – 200 heures

◇ 200 heures effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix et pouvant être accomplies à l'extérieur de l'amplitude hebdomadaire (5 heures, en moyenne, par semaine.), incluant le temps requis pour les 3 premières rencontres de parents et les 10 rencontres collectives.

Absence d'obligation pour l'enseignante ou l'enseignant de fixer à son horaire tous les moments pour l'accomplissement des ATP personnelles

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

		Primaire	
		5 jours	
		heures/semaine en moyenne	heures/année
Tâche éducative	Cours et leçons	20 h 30	738 h
	Autres tâches éducatives	2 h 30	90 h
	Total	23 h	828 h
Autres tâches professionnelles	Assignées	4 h	252 h ¹
	Personnelles	◇ 5 h	◇ 200 h
	Total	32 h	1280 h
Présence, en moyenne, de 27 h / semaine à l'école.			

1. Incluant les 108 heures consacrées aux journées pédagogiques.